



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_0125

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Réfection de quatre terrains de tennis extérieurs : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
----------------	--

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Sur le site de Quincieu, la ville du Puy-en-Velay dispose de 7 courts de tennis extérieurs adossés à deux pistes de padel. Les quatre courts, au sud, présentent une forte usure et des signes importants de vieillissement, notamment des fissures. Afin d'éviter de lourds travaux de réhabilitation il est proposé de procéder à une réfection par la pose d'une résine synthétique.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 35 000 € HT.

Délibération n° DEL_2025_0125 du mercredi 08 octobre 2025

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 25 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 25/09/2025

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 25 000 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025